

# DÉLIBÉRATION

## N° 2011-06-18

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 juin 2011

**Président** : Monsieur François de MAZIERES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir de M. Claude VUILLIET), Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (pouvoir de M. Gilles CURTI), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME.

**Absents excusés** : M. Claude VUILLIET (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLE), M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Gilles CURTI (pouvoir à Mme KIBLER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI, (pouvoir à M. Christian MAMY), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Christophe BOLLENGIER), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 21 juin 2011

Date d'affichage de la convocation : 22 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 71

Nombre de membres présents : 61

**N° de l'ordre du jour** :

**2011.06.18 : Convention conclue avec l'Établissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention pour l'année 2011.**

**M. Hervé HOCQUARD, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les opérations d'intérêt national ;

Vu la Loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son article 34 ;

Vu le Décret n°2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'Etablissement Public de Paris-Saclay ;

Vu le Décret n°2010-1133 du 28 septembre 2010 pris pour l'application de certaines dispositions de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

L'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) a été créé par décret le 3 août 2010. Il fait suite à la mission de préfiguration de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay.

L'Etablissement a pour objet l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du Plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international.

Il est chargé de conduire toute action susceptible de favoriser les activités d'enseignement, de recherche et d'innovation et leur valorisation industrielle, et de réaliser des opérations d'aménagement du pôle scientifique et technologique.

A cet effet, il a notamment pour missions de :

- réaliser les opérations d'équipement et d'aménagement,
- réaliser des investissements destinés à favoriser l'implantation d'organismes exerçant des activités d'enseignement supérieur et de recherche, et d'entreprises,
- mettre à disposition des organismes d'enseignement supérieur et de recherche et des entreprises des plates-formes technologiques, des structures de formation et d'information, de réception, d'hébergement et de restauration,
- soutenir les initiatives de ces organismes et entreprises relatives à la circulation des connaissances, des innovations et des bonnes pratiques, la mobilité professionnelle, la diffusion des offres d'emploi et de stage et les rapprochements entre les milieux scientifiques et économiques,
- en concertation avec les collectivités territoriales et leurs groupements, favoriser la couverture par des réseaux de communications électroniques en très haut débit du pôle scientifique et technologique,
- contribuer à la promotion de l'image de marque du pôle, notamment à l'étranger,
- contribuer à soutenir les synergies développées par les acteurs du pôle scientifique et technologique et favoriser, à leur demande, la coordination de leurs initiatives respectives,
- contribuer à assurer les conditions du maintien de l'activité agricole, la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et la pérennité du patrimoine hydraulique,
- encourager les partenariats avec les collectivités territoriales ou leurs groupements, les organismes d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que les entreprises des secteurs d'activité concernés sur l'ensemble du territoire national.

L'établissement est administré par un conseil d'administration de vingt-et-un membres, composé de quatre collèges :

- le collège des représentants de l'Etat,
- le collège des Elus,
- le collège des personnalités choisies en raison de leurs compétences et de la réalisation de projets remarquables dans les domaines universitaire et scientifique,

- le collège des personnalités choisies en raison de leur expérience en qualité de chef d'entreprise ou de cadre dirigeant d'entreprise.

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de l'établissement. Il délibère notamment sur :

- les programmes pluriannuels et annuels d'actions ou d'activités de l'établissement pour la réalisation de ses missions ainsi que la détermination des opérations d'aménagement à entreprendre et leur bilan financier ;
- les conventions de missions d'assistance aux maîtres d'ouvrage et pouvoirs adjudicateurs d'opérations immobilières ayant pour objet le développement du pôle scientifique et technologique.

Dans le cadre de ses missions, l'Etablissement Public de Paris – Saclay (et la mission de préfiguration de l'OIN Paris – Saclay avant lui) a engagé des études concernant son territoire et notamment des études impactant directement le territoire de Versailles Grand Parc (Cf. convention).

De fait, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, au même titre que les autres collectivités territoriales, est amenée à apporter, pour l'année 2011, son soutien financier à l'Etablissement Public pour l'exercice de ses missions

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

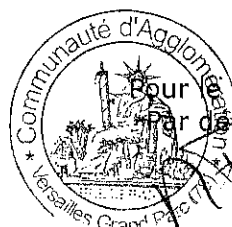
- 1) *approuve les termes de la convention conclue avec l'Etablissement Public de Paris-Saclay relative au versement d'une subvention à hauteur de 200.000 € pour l'année 2011 ;*
- 2) *autorise le Président ou son représentant à signer ladite convention; et les actes afférents ;*
- 3) *dit que les dépenses liées à cette adhésion sont inscrites au budget 2011, nature 6281 « concours divers (cotisations) ».*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 61

Suffrages exprimés : 64 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité des suffrages exprimés moins 4 abstentions (M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI - pouvoir à Mme KIBLER, M. Pierre-Yves STUCKY) et 5 votes contre M. Jean-Philippe MALLE, M. Claude VUILLIET - pouvoir à M. MALLE -, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE).


 Pour le Président,  
 Par délégué,  
**Alain FAUVEAU**  
 Directeur Général des Services